

La réalité (et des clichés)

concernant le plan du mouvement syndical
pour améliorer les prestations du RPC



congresdutravail.ca



Congrès du travail du Canada
Canadian Labour Congress

Les ministres des Finances du Canada sont d'accord.

Le meilleur moyen d'aider les travailleurs et les travailleuses d'aujourd'hui à épargner suffisamment pour leur retraite est d'augmenter leurs prestations du **Régime de pensions du Canada** et du Régime des rentes du Québec.

Le Congrès du travail du Canada propose de doubler graduellement les prestations futures du RPC. Une légère majoration des cotisations maintenant assurerait des milliers de dollars de prestations de plus par année aux travailleurs et travailleuses retraités de demain.

Des milliers de Canadiens et Canadiennes et groupes de citoyens sont d'accord avec nous.

Notre proposition a obtenu l'appui de la majorité des ministres des Finances et des maires et conseillers municipaux.

Mais notre plan a été contesté par des groupes d'intérêts spéciaux qui effraient la population et propagent des mensonges au sujet de notre proposition.

Mettons les choses au clair au sujet de notre plan concernant le Régime de pensions du Canada.





CLICHÉ N° 1

Le plan du mouvement syndical de doubler graduellement les prestations futures du RPC fera doubler les cotisations des travailleurs et travailleuses et de leurs employeurs.

LA RÉALITÉ :

La réalité est qu'une modeste augmentation des cotisations, échelonnée sur une période de sept ans, permettrait de doubler graduellement les prestations futures du RPC.

Ce plan signifie que les cotisations de tout le monde au RPC augmenteraient 0,43 % des gains ouvrant droit à pension chaque année pendant sept ans.

Pour un travailleur ou une travailleuse qui gagne 47 200 \$ ou plus par année, le coût initial pour doubler graduellement ses prestations futures du RPC serait d'environ neuf cents par heure, soit 3,57 \$ par semaine. C'est moins que le prix d'un abonnement à un journal.

Pour un travailleur ou une travailleuse qui gagne 30 000 \$ par année, le coût initial serait d'environ six cents par heure, soit 2,27 \$ par semaine. C'est moins que le prix d'un café format moyen et d'un beigne chez Tim Hortons.

Le RPC assure une épargne-retraite de premier ordre à bas coût.



CLICHÉ N° 2

Le plan du mouvement syndical à l'égard du RPC n'est qu'une taxe qui coûte des emplois.

LA RÉALITÉ :

La réalité est que les cotisations au RPC ne sont pas une taxe, elles constituent de l'épargne.

Elles sont un investissement des travailleurs et travailleuses et de leurs employeurs dans un régime de pensions sûr, stable et réputé dans le monde entier.

Les cotisations versées aux RPC ne découragent pas les employeurs d'embaucher des travailleurs et travailleuses. En 1997, le taux de chômage était de 9,1 %. Cette année-là, le gouvernement fédéral a annoncé l'augmentation des cotisations au RPC pour les travailleurs et travailleuses et leurs employeurs de 2,5 % à 4,95 % des gains ouvrant droit à pension sur une période de cinq ans. Ce plan a aussitôt été décrié par les lobbyistes des entreprises comme une « hausse des charges sociales qui coûte des emplois ».

En 2003, quand les cotisations ont cessé d'augmenter, le taux de chômage était de 7,6 % et a continué de baisser chaque année par la suite jusqu'à la récession en 2008. On peut donc mettre de côté cette absurdité sur la « taxe qui coûte des emplois ».

Cotiser au Régime de pensions du Canada ne décourage pas l'embauche.





CLICHÉ N° 3

Le RPC ne servira pas les jeunes travailleurs et travailleuses quand ils prendront leur retraite.

LA RÉALITÉ :

La réalité est que le RPC est un des régimes de retraite les plus stables au monde, et il servira la prochaine génération de travailleurs quand elle prendra sa retraite.

Selon une analyse actuarielle, le RPC est fiable (ce qui signifie qu'il est garanti de verser des prestations, tel que promis) pour les 75 prochaines années. Les jeunes travailleurs et travailleuses d'aujourd'hui n'ont rien à craindre, pour eux ou pour leurs enfants.



CLICHÉ N° 4

Les jeunes travailleurs et travailleuses devront payer davantage pour améliorer les prestations des travailleurs et travailleuses plus âgés.

LA RÉALITÉ :

La réalité est que le plan pour doubler graduellement les prestations futures du RPC serait financé d'avance au fur et à mesure. Les prestations futures de chaque travailleur ou travailleuse seront fondées sur le nombre d'années pendant lequel ce travailleur ou cette travailleuse a versé des cotisations majorées.

En ce moment, le tiers des travailleurs et travailleuses du Canada de 24 à 64 ans n'a aucune épargne-retraite. Les jeunes travailleurs et travailleuses d'aujourd'hui sont ceux qui en profiteront le plus, car ils pourront contribuer davantage pour leur retraite et recevoir plus du RPC à la retraite.



CLICHÉ N° 5

Améliorer le RPC fera du tort aux travailleurs et travailleuses à faible revenu qui n'ont pas les moyens de payer les cotisations majorées.

LA RÉALITÉ :

La réalité est que le RPC exempté déjà les premiers 3 500 \$ de revenu dans le calcul des prestations de tout le monde – c'est une politique conçue pour faciliter le versement de cotisations pour les travailleurs et travailleuses à faible revenu.

Ce sont les travailleurs et travailleuses à faible revenu qui profiteront le plus si les prestations futures du RPC sont graduellement doublées. Les cotisations majorées nécessaires pour payer ces améliorations seraient modestes et échelonnées sur une période de sept ans.

Pour le travailleur ou la travailleuse gagnant 10 000 \$ par année, il n'en coûterait que 2¢ par heure chaque année pendant les sept prochaines années pour améliorer le RPC. Ces cotisations permettront de doubler les prestations futures du RPC. Il s'agit d'une épargne-retraite de premier ordre à bas coût.

La plupart des travailleurs et travailleuses à faible revenu n'ont aucun régime de retraite professionnel et si rien ne change ils sont voués à vivre leur retraite dans la pauvreté ou la quasi-pauvreté.



LE POINT FINAL

Depuis un an, la sécurité des retraites a fait l'objet d'un débat exhaustif au Canada. Maintenant, les Canadiens et Canadiennes disent qu'il est temps de passer à l'action.

Il n'y a pas de prétexte qui vaille pour retarder l'amélioration du RPC.

Plus nous attendons, moins les Canadiens et Canadiennes auront épargné en vue de la retraite.

Voyons-y sans plus tarder!



Maintenant, aidez-nous à y voir!

Aidez-nous à inciter les ministres des Finances à apporter cette année les modifications au RPC dont nous avons besoin.



Participez à la campagne. Invitez vos amis.

Voyons-y!

www.facebook.com/pages/La-securite-des-retraites-pour-tous



Congrès du travail du Canada

Canadian Labour Congress

2841, prom. Riverside, Ottawa, ON K1V 8X7
613-521-3400 | congresdutravail.ca